



Notre mission

La Maison de Tara offre une alternative à l'hospitalisation pour les personnes en fin de vie qui souhaitent passer leurs derniers moments dans une ambiance empreinte

d'attention et de tendresse, **comme à la maison**. La Maison accueille des personnes dont l'état de santé est compatible avec le maintien à domicile mais qui manquent d'un encadrement approprié.

La Maison de Tara, sise à Chêne-Bougeries dans le canton de Genève, est une fondation laïque, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Nos services de qualité

La Maison de Tara est une résidence de famille disposant d'un beau jardin. Elle est aménagée pour répondre aux normes de sécurité et de confort des personnes en fin de vie. Elle peut accueillir jusqu'à 5 patients en chambres individuelles avec des espaces communs.

Les médecins traitants et les professionnels des organismes d'aide à domicile poursuivent à la Maison de Tara les soins qu'ils prodiguaient jusque-là à domicile. Une équipe de médecins-praticiens en soins palliatifs (GGPSP) assure une garde 24h sur 24h en cas de besoin.

www.lamaisondetara.ch



L'équipe d'accompagnement

Encadrée par une directrice et d'autres professionnels (veilleuses notamment), l'équipe est spécialement formée pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes en fin

de vie et de ceux de leurs proches. Elle est composée de bénévoles qui assument les diverses tâches telles l'écoute et le soutien des résidents et de leurs proches, les tâches domestiques et administratives, ainsi que l'accompagnement des personnes endeuillées.

Polyglotte et très diversifiée, l'équipe des bénévoles répond aux besoins de la population de Genève, ville internationale et cosmopolite.

Des aumôniers représentant les principaux courants religieux à Genève sont prêts à intervenir à la Maison de Tara à la demande du résident ou de ses proches, comme ils le font dans le cadre d'autres établissements.

www.lamaisondetara.ch



Notre financement

Grâce au soutien des communes de Chêne-Bougeries et de Thônex et à la générosité de nombreux donateurs, (fondations, entreprises et privés), regroupés dans l'association «Les amis de la Maison

de Tara», nous pouvons démarrer notre activité au service de la communauté.

L'ensemble des coûts liés aux soins médicaux sont pris en charge par les assurances, comme ils le sont pour les soins à domicile. Ils ne relèvent donc pas de l'administration de la Maison de Tara.

Grâce aux précieuses contributions de ses nombreux bénévoles, les frais et dépenses de la Maison de Tara ont pu être réduits considérablement.

Le prix de pension, actuellement de CHF 150.-, couvre le salaire du personnel professionnel d'encadrement et les frais de fonctionnement de la Maison à concurrence de 50%. Les dons couvrent le restant.

www.lamaisondetara.ch

comme à la maison

Conditions d'admission

La Maison de Tara est un lieu d'accueil de patients ayant besoin de soins palliatifs, pour un hébergement en fin de vie, soit une période de quelques jours à quelques semaines.

Le médecin traitant, la directrice de la Maison et l'équipe de soins à domicile évaluent la situation du patient avant l'admission.

La Maison est une structure ouverte. Elle ne peut pas prendre en charge des personnes qui souffrent d'importants troubles psychiques dépassant les compétences de l'équipe (troubles comportementaux, d'orientation sévères, etc.).

Le suicide assisté n'est pas autorisé.

Demande de renseignements

L'équipe de la Maison de Tara répondra avec plaisir à toute demande d'informations complémentaires.

La Maison de Tara

79, chemin de la Montagne
1224 Chêne-Bougeries
Tél.: 022 348 86 66 | Fax: 022 348 86 64
info@lamaisondetara.ch

Procédure d'admission

1. Une première demande peut être faite par téléphone à la Maison de Tara par le médecin traitant et l'organisme d'aide à domicile et/ou la personne et sa famille.
2. Une visite au domicile du patient, à l'hôpital ou en institution, est effectuée par la Maison de Tara.
3. A tout moment, une visite de la Maison de Tara peut être organisée pour le futur résident et/ou sa famille.
4. Le médecin ou un autre professionnel de santé remplit le formulaire «demande d'admission».
5. Après examen et acceptation du dossier, un formulaire d'entrée sera rempli (feuille de liaison).
6. La confirmation d'admission sera effective quand les parties – La Maison de Tara et le futur résident ou son représentant légal, ainsi qu'un représentant de la famille – ont signé la convention définissant leurs droits et obligations réciproques.
7. En cas d'urgence, une admission facilitée peut être organisée.



La Maison de Tara



Un lieu de vie en fin de vie,
comme à la maison

alinea edition

dignité
présence